Gorges du Bès intégrale- Trail n°2

Maurines

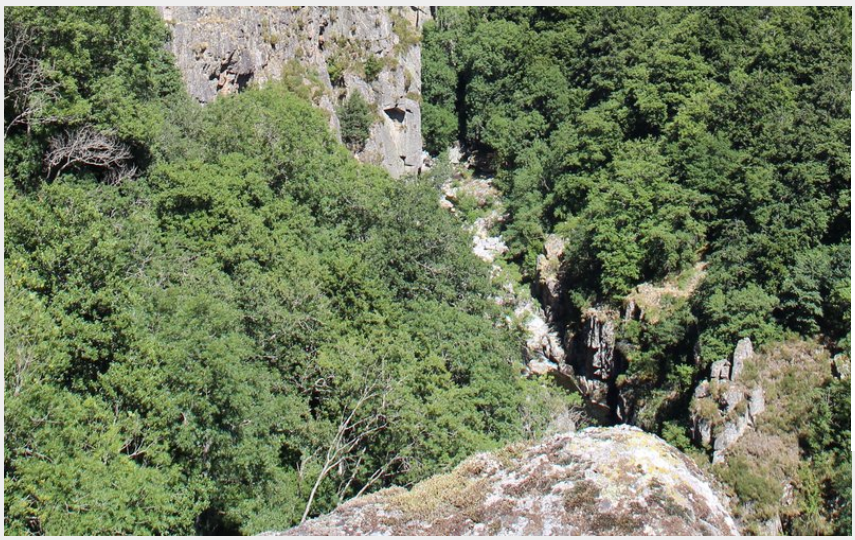

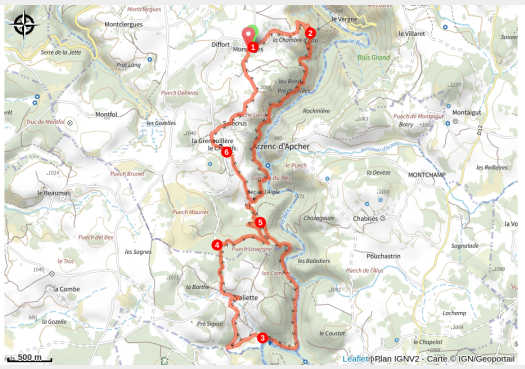

Un pur joyau pour les traileurs! Boucle idéale pour découvrir les Gorges du Bès.

Courir dans les Gorges du Bès; c'est en prendre plein les yeux et se régaler sur de jolis petits sentiers!

Un itinéraire unique en son genre sur le plateau de l'Aubrac!

Infos pratiques

Pratique : Trail

Durée : 1 h 30

Longueur : 12.9 km

Dénivelé positif : 514 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Itinéraire

Départ : Morsanges
Arrivée : Morsanges
Communes : 1. Maurines
2. Anterrieux

Profil altimétrique

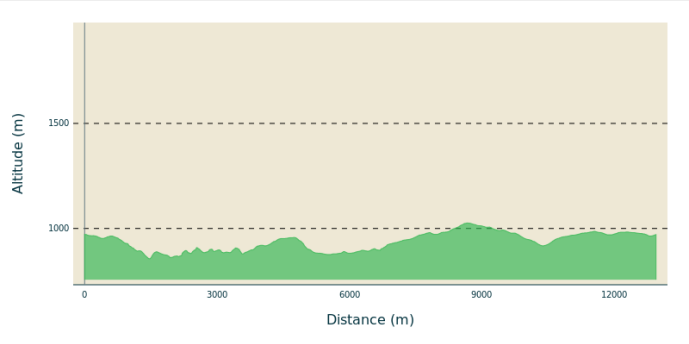

Altitude min 856 m Altitude max 1026 m

1. La boucle commence en descente, sur un agréable chemin.
2. A l'intersection, prendre à droite pour continuer sur le sentier des espagnols. Commence alors la partie phare de la boucle : six kilomètres de sentiers joueurs au milieu des splendides Gorges du Bès. Le dénivelé est faible mais le chemin assez technique, surtout en première partie d'itinéraire. Restez vigilant à vos appuis, sans oublier de profiter du paysage!
3. On s'éloigne de la rivière pour rejoindre le GR de Pays de Saint Flour. Il y a un court tronçon sur goudron, puis une montée régulière sur une large piste jusqu'à Valiette. De nouveau quelques mètres sur la route puis l'ascension continue sur le GR jusqu'au Puech Lavergne.
4. 1019 mètres d'altitude, voilà le point culminant de la boucle. On quitte le GR pour retrouver le Bès.
5. 200 mètres similaires à l'aller, puis bifurcation direction Le Chazals.
6. Au petit hameau, on rejoint une route très peu passagère qui ramène à Morsanges. 1.5 kilomètres à plat pour finir tranquillement.

Sur votre chemin…

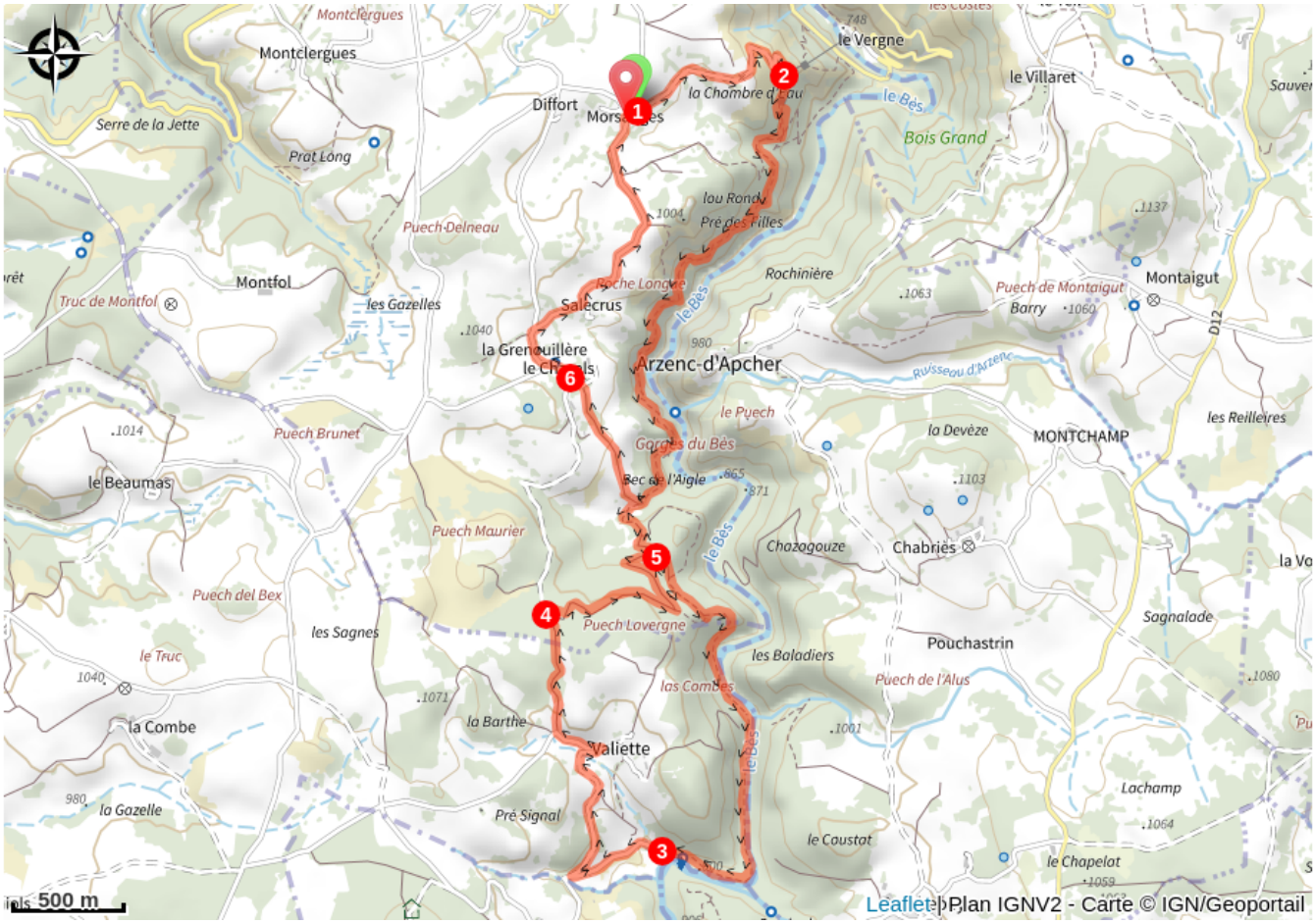

Toutes les infos pratiques

Recommandations

Suivre le balisage.

Respecter la nature :
-ne rien jeter sur le chemin,
-ne rien emporter de ce qui appartient à la nature,
-ne jamais s'écarter des chemins balisés,
-si besoin, effectuer ses besoins naturels loin des cours d'eau,
-montrer l'exemple en récupérant les déchets abandonnés par d'autres,
-respecter les mesures environnementales spécifiques aux zones naturelles traversées.

Respecter autrui :
-respecter les agriculteurs en refermant systématiquement barrières,
-respecter les autres usagers des sentiers -en période de chasse, soyez vigilant, mais pas stressé,
-si vous croisez des personnes en difficulté, entraide et solidarité sont les mots clefs,
-prévenir la collectivité si un problème est rencontré sur le sentier.

Se respecter :
-bien évaluer son niveau sportif et la difficulté de l'itinéraire avant de partir,
-se munir des réserves en eau et nourritures adéquates,
-être vigilant lors des passages sur routes,
-regarder les prévisions météorologiques, et se vêtir en conséquence,
-il est recommandé d'emporter son téléphone portable.

Lieux de renseignement

Les Pays de Saint-Flour - Bureau de Chaudes-Aigues
3 Place du Gravier, 15110 Chaudes-Aigues

chaudesaigues.info@pays-saint-flour.fr
Tel : 04 71 23 52 75
https://www.pays-saint-flour.fr/

Source

Saint-Flour Communauté

https://saint-flour-communaute.fr/